



Communiqué de Presse du

Conseil d'Administration d'ENERCAL du 14 mars 2019

Le groupe Eramet a annoncé publiquement que la baisse du prix auquel la SLN achète à ENERCAL l'électricité du barrage de Yaté était l'une des trois conditions indispensables pour que la SLN puisse « *passer cette année 2019* »¹. La SLN a prolongé ses déclarations en évoquant des « *discussions* » en cours avec ENERCAL et le gouvernement calédonien sur la question de l'énergie, et a précisé qu'elle espérait une baisse « *de 14 francs du kWh à 7 francs* »². Une telle baisse représenterait pour la SLN un gain d'environ 1,9 milliards F.CFP/an³, mais d'autres déclarations ont évoqué une baisse équivalente à 0,2 \$ par livre sur le cash-cost du nickel produit à Doniambo, soit 2,5 milliards F.CFP/an.

Ces déclarations ayant ouvert un débat public sur une question hautement sensible, le Conseil d'Administration, réuni ce matin pour sa séance trimestrielle, a souhaité faire la mise au point suivante :

Si la construction du barrage de Yaté a été confiée à une société calédonienne spécifiquement créée pour cela – ENERCAL – et non pas à la SLN – laquelle détenait pourtant à l'époque une concession hydroélectrique sur la rivière – c'est précisément pour que l'avantage procuré par une ressource peu onéreuse bénéficie un jour au territoire, et ne soit pas définitivement réservée à la SLN. A l'époque, il avait été annoncé que cette période favorable à l'industriel durerait 40 ans, mais il n'y a été mis un terme qu'à la mi-2013, soit après 55 ans.

La revalorisation de l'énergie de Yaté a été demandée par le gouvernement Gomès en 2009, et confirmée par le gouvernement Martin en 2012, puis par une procédure d'arbitrage⁴.

Pour autant, ce n'est pas ENERCAL qui profite du nouveau prix payé par la SLN pour Yaté, mais bien tous les foyers et toutes les entreprises du pays, puisque les gains découlant de ce nouveau prix ont été intégrés dans le système de calcul qui permet à la DIMENC et au gouvernement d'établir les tarifs publics de l'électricité, lesquels n'ont pas augmenté depuis 10 ans.

La SLN sait bien qu'une éventuelle modification du tarif de Yaté ne peut relever que d'une décision du gouvernement, et c'est pourquoi elle n'a jamais saisi ENERCAL en ce sens.

¹ Interview de Mme Christel Bories aux Nouvelles Calédoniennes, édition du 22 février 2019.

² Article des Nouvelles Calédoniennes du 25 février 2019.

³ Les quantités d'énergie vendues à la SLN, qui dépendent de la pluviométrie sur le bassin versant du barrage, représentent en moyenne 270 GWh/an.

⁴ La décision du collège d'arbitres rendue le 12/12/2012 a reconnu que les 90% de l'énergie de Yaté réservés à la SLN par le contrat de concession entre la Nouvelle-Calédonie et ENERCAL pouvaient être vendus au tarif maximal prévu par ledit contrat de concession.

S'il devait par exemple être décidé, par le gouvernement, de ramener le tarif de Yaté à 7 F.CFP/kWh, cela augmenterait de 1,9 milliards de francs par an le déficit du système électrique, ce qui nécessiterait mécaniquement une hausse de 7% des factures des autres usagers.

Consciente de la compétition internationale qui impose à la SLN d'améliorer de manière drastique sa compétitivité, ENERCAL veille à lui apporter son aide, sur tous les sujets qui n'ont pas d'impact sur les factures des Calédoniens. ENERCAL et la SLN ont, sur de nombreux sujets, une relation contractuelle intelligente et notamment :

- En fonction de leurs besoins et disponibilités, les deux entreprises se vendent mutuellement, à prix coûtant +1 F/kWh, l'énergie de leurs centrales de Népoui ou de Doniambo ;
- La rémunération des prestations d'opération et maintenance de la centrale de Doniambo a été baissée de 11% dès le 1^{er} janvier 2019 (moyennant une baisse de 15% des effectifs ENERCAL affectés à ces prestations !)
- La rémunération du contrat par lequel la SLN accepte de diminuer la puissance de ses fours lorsqu'ENERCAL en a besoin pour assurer l'équilibre du réseau a été renégociée et doit se conclure dans les prochains jours par un nouveau contrat plus favorable aux deux entreprises ;
- Nous participons activement aux études pilotées par la SAS Nouvelle-Calédonie Energie, afin le coût de production de la future centrale Pays soit le moins élevé possible.

ENERCAL tient enfin à rappeler que, malgré une situation financière saine, sa trésorerie est fragilisée par le fait que l'augmentation du prix de revient de l'électricité⁵ ne fait plus l'objet, depuis la mi-2013, de la compensation financière prévue par les textes réglementaires relatifs au système électrique. **Ainsi, malgré un compte de résultat bénéficiaire, la trésorerie de l'entreprise sera, au 1^{er} juillet 2019, négative de 1,8 milliards de francs.**

Contact : Nathalie KUREK, Responsable Communication ENERCAL.

Tel : 250 271

Mail : n.kurek@enercal.nc

⁵ Qui découle du renchérissement du charbon et du fioul, mais aussi du raccordement au réseau de moyens de production en EnR bénéficiant de tarifs de rachat plus élevés que le prix de revient des énergies fossiles auxquelles ces EnR se substituent.